

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Acquisition de la majorité du capital, des droits de vote ou d'une position minoritaire à vocation majoritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire • Prêt mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Site reprise-entreprise.oseo.fr pour accéder à toutes les affaires à reprendre en France. • Garantie OSEO¹ des crédits bancaires (50 %). • Garantie portée à 70 % avec le soutien de la région concernée². • Contrat de Développement Transmission OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 € bénéficiant d'une intervention de la région², en complément d'un concours bancaire.
<p>Développement de projet innovant</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Programme de RDI Recherche/Développement/Innovation ◆ Recherche de partenaires (pôles de compétitivité, partenariats européens) avant montage de programme d'innovation ◆ Programme de RDI collaboratif avec ruptures technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation Technologique Réseau • Aide à l'innovation • Aide au partenariat technologique • Aide à l'Innovation Stratégique Industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, essais, modélisation, 1^{er} brevet... subventionnés jusqu'à 80 % de la prestation (dans la limite de 10 000 €) pour une PME qui initie une démarche d'innovation, contact RDT (Réseau de Développement Technologique). • Subvention ou avance remboursable (taux 0) en cas de succès du projet, de 25 à 70 % des dépenses du devis, en fonction de la taille de l'entreprise³ et des caractéristiques du projet collaboratif ou non. • Faisabilité ou développement du projet en recherche industrielle⁴ et/ou développement expérimental⁵. • Subvention plafonnée à 50 000 €, de 35 à 55 % des dépenses du devis, en fonction de la taille de l'entreprise et des caractéristiques du projet collaboratif ou non. • Subvention, dans la limite de 50 %, pour les travaux relevant de la recherche industrielle et avance remboursable (taux d'actualisation), dans la limite de 40 %, pour ceux relevant du développement expérimental. • Projet collaboratif coordonné par un chef de file⁶, impliquant des ruptures ou des sauts technologiques majeurs et présentant des objectifs industriels prometteurs.

¹ PME respectant la définition européenne de la PME

² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée

³ Entreprises de moins de 2 000 personnes et dont le capital n'est pas détenu à plus de 50 % par une société ne respectant pas ce critère

⁴ Travaux d'études, de R&D visant à la mise au point de composants et/ou sous-ensembles de systèmes complexes. Pas de commercialisation à court terme


⁵ Travaux d'études, de R&D visant à la création d'un prototype et/ou d'un pilote finalisé. Proche du marché

⁶ Entreprise de 50 à 5 000 personnes



Les solutions de financement pour les entreprises de l'industrie agroalimentaire



Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Renforcement de la trésorerie</p> <p>◆ Lié à l'augmentation des stocks, l'allongement du crédit client, la réduction du crédit fournisseur (notamment en application de la LME)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits bancaires à moyen et long terme • Mobilisation de créances de donneurs d'ordre publics ou privés agréés par OSEO 	 <p>• Fonds de garantie spécifique</p> <p>Le fonds "Renforcement de la Trésorerie" est destiné¹ à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la consolidation à moyen terme (de 2 à 7 ans) des crédits à court terme. <p>Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle.</p> <p>Concours garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails. <p>Plafonds de risque maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ PME² : 1,5 million d'euros. ▶ ETI³ : 15 millions d'euros. <p>Quotité garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de 50 % à 70 % selon les conditions. <ul style="list-style-type: none"> • Avance + aux côtés des lignes court terme des partenaires bancaires. • Service en ligne e-tréso. • Mobilisation de la créance née du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

¹ Selon les conditions générales d'intervention d'OSEO garantie

² De moins de 250 salariés, selon la définition européenne de la PME

³ Entreprise de Taille Intermédiaire de 250 à 5 000 salariés

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Développement y compris à l'international</p> <p>◆ Investissements y compris pour l'export ou l'international</p> <p>◆ Investissements immatériels ou innovant, prospection des marchés à l'étranger</p> <p>◆ Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Européen Economique</p> <p>Augmentation des fonds propres et financement de la croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit moyen/long terme • Crédit-bail immobilier et mobilier, location financière • Crédit bancaire • Prêts mezzanine • Crédits par signature • Apports en fonds propres (achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, avances d'actionnaires, prêts participatifs) • Capital-risque (Business Angels, AFIC, UNICER...) • Obligations convertibles • Qualification FCPI 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt, crédit-bail, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier • Financements de 3 à 15 ans, aux côtés des partenaires bancaires et/ou garantis¹ à 40 %. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée². • Contrat de Développement : prêt sans garantie avec un différé d'amortissement, obligatoirement associé à une intervention bancaire. • Pour les PME, Contrat de Développement International : jusqu'à 400 000 € pour les PME ayant une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an, y compris à l'international. • Pour les PME et ETI, Contrat de Développement Participatif : jusqu'à 3 000 000 € pour renforcer votre structure financière. • Prêt Pour l'Export : Prêt sans garantie de 20 000 € à 80 000 € pour les nouveaux exportateurs ou les exportateurs confirmés souhaitant conquérir de nouveaux marchés. • Garantie OSEO à hauteur de 60 % (70 % dans certains cas) pour les engagements par signature. • FASEP : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement. • Site capitalpme.oseo.fr de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA). • Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles (de 50 000 à 500 000 €) en faveur des PME à fort potentiel. • Intervention (jusqu'à 2 000 000 €) d'Avenir Entreprises Développement (filiale de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel. • Obtenir la qualification "entreprise innovante"³, valable 3 ans, ouvrant accès aux investissements par les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

¹ Pour les PME respectant la définition européenne de la PME

² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Collectivité Territoriale concernée

³ Cette qualification peut avoir un caractère automatique, si l'entreprise justifie de dépenses de R&D, cumulées sur les trois derniers exercices, d'un montant au moins égal au tiers du chiffre d'affaires annuel le plus élevé sur la période.